

Licence professionnelle Gestionnaire de systèmes informatique d'entreprise

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Gestionnaire de systèmes
informatique d'entreprise. 2011, Université de Bourgogne. hceres-02039218

HAL Id: hceres-02039218

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039218>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : DIJON

Établissement : Université de Bourgogne - Dijon

Demande n° S3LP120002812

Dénomination nationale : Systèmes informatiques et logiciels

Spécialité : Gestionnaire de systèmes informatique d'entreprise

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2004, cette spécialité, pour laquelle est demandé un renouvellement en l'état, est portée par l'UFR de Sciences et techniques, et associe l'IUT de Dijon en convention avec le monde professionnel, l'Association de formation professionnelle de l'industrie (AFPI) d'Auxerre dans le cadre l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie (ITII) de Bourgogne. Cette formation localisée à Auxerre, est très orientée sur des compétences techniques. Les métiers visés concernent essentiellement les PME/PMI, et correspondent à : gestionnaire de systèmes informatiques, administrateur système et réseaux, cadre de gestion, d'exploitation et de maintenance des systèmes et réseaux, assistant chef de projets en intégration et en développement, intégrateur d'applications.

Cette formation est organisée par alternance en partenariat avec la branche professionnelle de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM). Les étudiants de la licence professionnelle sont simultanément inscrits à la préparation d'un Certificat de qualification paritaire de la métallurgie (CQPM) dans le cadre d'un contrat de travail d'alternance d'une année et portant sur le référentiel « métiers » : administrateur de réseaux d'entreprises, ou chargé de projets informatiques et réseaux. Cette formation est accessible aux titulaires de DUT « Réseaux et télécommunication » (RT), « Informatique » et aux titulaires de 2^{ème} année de licence (L2). Pour ces derniers, il est évoqué une modularité des enseignements mais celle-ci n'est concrètement pas précisée dans sa dimension opérationnelle. Cette licence professionnelle vient en complément de la licence professionnelle de Dijon et permet de proposer une offre de formation dans le nord de la région. La question se pose d'un argumentaire concernant sa localisation à Auxerre et non pas au Creusot.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	28
Taux de réussite	93 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	10 % (3/28)
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	0 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	60 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	87 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation est placée sous la responsabilité d'un maître de conférences. Cette licence professionnelle « Systèmes informatiques et logiciels » (SIL) dispose d'un comité de pilotage coordonnant la mise en œuvre des spécialités de cette dénomination nationale. Ce comité est composé des responsables des deux diplômes « GSIE » et « Intra/Internet », ainsi que du coordonateur des diplômes des licences professionnelles qui est en même temps le doyen de la faculté des Sciences ; le pilotage est donc multiple.

Il n'existe pas de conseil de perfectionnement à proprement dit ; le rôle du conseil de perfectionnement est tenu par la commission pédagogique de l'ITII de Bourgogne, la présidence revenant à un membre universitaire. Les dispositifs pédagogiques permettant de prendre compte la diversité des groupes sont identifiés, mais leur mise en œuvre n'est pas suffisamment détaillée, en particulier l'argumentaire concernant la modification du rythme de l'alternance, la mise en place de la maquette et de l'auto-évaluation, et la mutualisation de modules avec d'autres licences. Cette formation bénéficie d'un tissu dense de partenaires professionnels dont l'implication est très importante et doit être soulignée. Ces contacts étroits ont été très structurants, avec de nombreuses entreprises qui interviennent dans toutes les dimensions de la formation. Ce partenariat garantit un complément de financement important et stable pour la mise en œuvre des formations ainsi qu'une aide logistique importante dans les rapports avec les entreprises qui accueillent des étudiants.

L'équipe pédagogique fait face à des étudiants dont le recrutement est très large, aux profils variés, majoritairement titulaires de BTS, ce public se prêtant plus facilement à l'apprentissage. Depuis 2006, l'effectif étudiant est stable variant (entre 30 et 27 inscrits en contrat de professionnalisation) et une à deux validation des acquis de l'expérience. Si le taux d'insertion professionnelle diminue depuis 2006, il est toutefois satisfaisant passant de 93 % à 75 %, avec une maîtrise des poursuites d'études représentant de 7 % à 9 %. L'équipe pédagogique n'a pas saisi l'auto-évaluation comme un outil de pilotage de la licence professionnelle.

- Points forts :
 - L'insertion professionnelle de bon niveau.
 - Les relations directes avec les chambres syndicales de la métallurgie.

- Points faibles :
 - Le faible taux d'inscrits provenant de L2.
 - La faible contribution des enseignants-chercheurs dans la formation.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

En majorant la contribution des enseignants-chercheurs dans cette formation, l'établissement mettrait davantage en avant la plus-value liée aux résultats de la recherche appliquée dans le secteur concerné. Il s'agirait de redonner une dimension plus fondamentale à cette formation, et peut-être aux connaissances générales, et de rééquilibrer les contenus pédagogiques. Le conseil de perfectionnement pourrait réfléchir à cette approche, en pensant que l'ensemble des partenaires doivent y adhérer pour améliorer l'ensemble des connaissances identifiées pour cette licence professionnelle.